

GARANTIE DU POWERWALL DE TESLA (GARANTIE EUROPÉENNE)

Date d'entrée en vigueur : 11 mars 2021

Valable pour :

Powerwall 2 CA 13,5 kWh	Référence 1108572-xx-x Référence 1092170-xx-x Référence 2012170-xx-x Référence 3012170-xx-x
Gateway	Référence 1099752-xx-x
Gateway d'alimentation de secours	Référence 1118431-xx-x Référence 1152100-xx-x
Compteur du Gateway	Référence 1112484-xx-x

Garantie de dix ans

Tesla Motors Netherlands B.V. garantit que :

(1) Votre Powerwall sera exempt de défauts pendant un délai de dix ans suivant sa date d'installation initiale, et que

(2) Votre Powerwall disposera d'une capacité énergétique de 13,5 kWh à sa date d'installation initiale et conservera une capacité énergétique correspondant à ce qui est indiqué dans les tableaux ci-dessous.

Pour les unités Powerwall installées en Autriche, en Belgique, en France, en Allemagne, en Irlande, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Suisse ou au Royaume-Uni :

Mode d'utilisation¹	Conservation d'énergie²	Limites de fonctionnement
Auto-consommation d'énergie solaire ³ ou contrôle par créneaux horaires ⁴ , et système de secours uniquement ⁵	80 % après 10 ans suivant la date d'installation initiale	Cycles illimités
Toute application qui ne soit pas listée ci dessus, ou toute combinaison d'applications qui contiendrait une application non listée ci dessus	80 % après 10 ans suivant la date d'installation initiale :	37,8 MWh de décharge cumulée d'énergie ⁶

¹ Certaines applications peuvent ne pas être disponibles pour votre région ou la configuration de votre produit. Veuillez vérifier la disponibilité auprès de Tesla ou de votre installateur certifié.

² Exprimée en pourcentage (%) de la capacité nominale de 13,5 kWh.

³ Stockage d'énergie générée par des panneaux solaires sur site, et utilisation de ladite énergie solaire stockée pour l'auto-suffisance quotidienne.

⁴ Stockage d'énergie générée par le réseau ou des panneaux solaires sur site, et utilisation de ladite énergie stockée pour le déplacement de charge au moment de l'utilisation.

⁵ Stockage d'énergie générée par le réseau ou des panneaux solaires sur site, et utilisation de ladite énergie stockée comme alimentation de secours.

⁶ Mesure effectuée au niveau de la sortie CA de la batterie.

Pour les unités Powerwall installées en Italie, en Espagne ou au Portugal :

Mode d'utilisation ¹	Conservation d'énergie ²	Limites de fonctionnement
Auto-consommation d'énergie solaire ³ ou contrôle par créneaux horaires ⁴ , et système de secours uniquement ⁵	70 % après 10 ans suivant la date d'installation initiale	Cycles illimités
Toute application qui ne soit pas listée ci dessus, ou toute combinaison d'applications qui contiendrait une application non listée ci dessus	70 % après 10 ans suivant la date d'installation initiale :	37,8 MWh de décharge cumulée d'énergie ⁶

Notez que la présente Garantie (y compris sa durée) est soumise à diverses exclusions et limites importantes, décrites ci-dessous de façon détaillée.

CETTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES. IL SE PEUT QUE VOUS AYEZ DES DROITS LÉGAUX ET RECOURS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DES LOIS LOCALES EN VIGUEUR DANS VOTRE PAYS. LES TERMES DE CETTE GARANTIE S'APPLIQUENT DANS LA LIMITE AUTORISÉE PAR LA LOI EN VIGUEUR. VEUILLEZ VOUS REPORTER AUX INFORMATIONS SE RAPPORTANT À VOTRE PAYS ET INDIQUÉES DANS L'ANNEXE À CETTE GARANTIE. POUR OBTENIR UNE DESCRIPTION COMPLÈTE DE VOS DROITS LÉGAUX, VEUILLEZ VOUS REPORTER AUX LOIS EN VIGUEUR DANS VOTRE PAYS.

Recours

Si votre Powerwall n'est pas conforme aux termes de la Garantie citée ci-dessus, Tesla réparera votre Powerwall (à l'aide de pièces neuves ou renouvelées), remplacera votre Powerwall par un produit équivalent (neuf ou renouvelé) ou vous remboursera le tarif en vigueur d'un produit équivalent au moment de la réclamation au titre de la garantie. Sauf dans le cadre de ce qui est exigé par les lois locales (comme indiqué à l'Annexe), Tesla peut décider de la solution à fournir. Si votre Powerwall est réparé ou remplacé dans le cadre de cette Garantie, le reste de la période de garantie d'origine s'appliquera au produit réparé ou de remplacement. Sauf dans le cadre de ce qui est exigé par la loi locale, la période de garantie d'origine ne sera pas étendue suite à la réparation ou au remplacement de votre Powerwall.

Quels sont les produits couverts ?

La présente garantie s'applique à tout Powerwall Tesla qui (1) a été acheté auprès de Tesla ou d'un installateur agréé par Tesla dans la Zone européenne de garantie ; (2) présente l'une des références indiquées ci-dessus ; et (3) qui a été installé dans la Zone européenne de garantie. Veuillez contacter Tesla si vous n'êtes pas sûr d'avoir acheté votre Powerwall auprès d'un installateur agréé par Tesla. Aux fins de la présente Garantie, la Zone européenne de garantie comprend l'Autriche, la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Suisse, et le Royaume-Uni.

Qui peut déposer une réclamation ?

Les réclamations au titre de la Garantie peuvent être déposées par ou au nom de l'utilisateur final qui a acquis et mis en service le Powerwall pour la première fois. Un propriétaire ultérieur du Powerwall en mesure de prouver la propriété de l'appareil est également autorisé à déposer des réclamations au titre de la Garantie.

Limites et clauses de non-responsabilité

DANS LA LIMITE AUTORISÉE PAR LA LOI EN VIGUEUR, LA PRÉSENTE GARANTIE EST LA SEULE GARANTIE EXPRESSE EN VIGUEUR POUR VOTRE POWERWALL. Tout autre recours et toute autre garantie et condition, oraux, écrits, légaux, explicites ou implicites (y compris les garanties de qualité marchande ou d'aptitude à remplir un certain but, et toute garantie contre tout vice latent et caché) sont expressément exclus. Si ces garanties ne peuvent pas être exclues, Tesla limite la durée de ces garanties et les recours à leur égard, aux durées et recours décrits dans la présente Garantie.

Certains pays n'autorisent pas les exclusions de garanties implicites ou les limites sur la durée d'une garantie implicite, ce qui signifie que les exclusions et limites mentionnées ci-dessus peuvent ne pas vous concerner.

Exclusions générales

La présente Garantie ne s'applique pas aux défauts ni à une capacité énergétique insuffisante résultant de l'une des actions suivantes, lesquelles peuvent entraîner l'annulation de votre Garantie : (i) utilisation abusive, mauvaise utilisation, négligence, (ii) accidents ou cas de force majeure, y compris, mais sans s'y limiter, la foudre, les inondations, les tremblements de terre, les incendies, ou tout autre événement échappant au contrôle raisonnable de Tesla ; (iii) stockage, installation, mise en service, modification ou réparation de votre Powerwall, ou ouverture du boîtier externe de votre Powerwall par toute personne autre que Tesla ou un installateur agréé par Tesla ; (iv) utilisation ou maintenance du Powerwall non conformes au Manuel du propriétaire ; (v) toute tentative de modification de votre Powerwall, notamment par des moyens physiques ou par une programmation ou autrement, sans l'accord écrit exprès de Tesla ; ou (vi) retrait et réinstallation de votre Powerwall dans un lieu autre que celui de l'installation initiale, sans l'accord écrit exprès de Tesla.

En outre, la présente Garantie ne couvre pas (a) l'usure ou les détériorations normales ou les défauts, bosses ou marques superficiels n'affectant pas les performances de votre Powerwall ; (b) les bruits ou vibrations non excessifs ou non caractéristiques et n'affectant pas les performances de votre Powerwall ; (c) les dommages ou détériorations se produisant après l'expiration ou l'annulation de votre période de garantie ; ou (d) le vol de votre Powerwall ou de l'un quelconque de ses composants.

Exclusion liée à un échec de connexion à Internet ou à un échec d'enregistrement de votre Powerwall

Afin de fournir la présente Garantie pour une durée totale de dix ans, Tesla requiert la possibilité de mettre votre Powerwall à jour via des mises à niveau à distance du micrologiciel. L'installation de ces mises à niveau à distance peut interrompre le fonctionnement de votre Powerwall pendant une courte période. En installant votre Powerwall et en le connectant à Internet, vous acceptez que Tesla mette ponctuellement à jour votre Powerwall via ces mises à niveau à distance, sans que vous en soyez informé(e). Si votre Powerwall n'est pas connecté à Internet pendant une longue période ou s'il n'a pas été enregistré auprès de Tesla, il se peut que nous ne soyons pas en mesure de vous fournir des mises à niveau micrologicielles à distance importantes. Dans ces circonstances, il se peut que nous ne soyons pas en mesure d'honorer la totalité de votre garantie de dix ans. Nous souhaiterions éviter une telle situation, et c'est pourquoi nous essaierons de vous contacter si la connexion Internet de votre Powerwall est interrompue pendant une longue période. Si vous n'avez pas acheté votre Powerwall directement auprès de Tesla ou d'une de nos filiales, **veuillez enregistrer votre Powerwall auprès de Tesla**⁷ pour que nous puissions vous contacter si nécessaire. Même si nous ne sommes pas en mesure d'honorer la totalité de vos dix ans de garantie pour les raisons mentionnées ci-dessus, nous honorerons dans tous les cas votre garantie pendant au moins quatre ans suivant la date de la première installation de votre Powerwall, dans la mesure des exclusions et limites détaillées dans la présente Garantie.

Modifications et renoncations

Aucune personne ou entité, y compris un employé ou un représentant agréé de Tesla, ne peut modifier ou annuler une quelconque partie de la présente Garantie. Tesla peut, de façon occasionnelle, proposer de payer une partie ou la totalité des frais de certaines réparations non couvertes par la présente Garantie, soit pour des modèles Powerwall spécifiques, soit de façon ponctuelle et au cas par cas. Tesla se réserve le droit d'effectuer les opérations ci-dessus à tout moment, sans aucune obligation d'effectuer des paiements similaires auprès d'autres propriétaires de Powerwall.

Limitation de responsabilité

DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, TESLA DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUS DOMMAGES CONSÉCUTIFS, ACCESSOIRES, INDIRECTS, SPÉCIAUX, EXEMPLAIRES OU PUNITIFS DÉCOULANT DE OU SE RAPPORTANT À LA PRÉSENTE GARANTIE, INDÉPENDAMMENT DU TYPE D'ACTION ET QUE TESLA AIT OU NON ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU QU'ELLE AIT OU NON PU LES ANTICIPER. DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, LA RESPONSABILITÉ DE TESLA DÉCOULANT D'UNE RÉCLAMATION FAITE AU TITRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE NE DÉPASSERA PAS LE MONTANT DÉBOURSÉ POUR L'ACQUISITION DE VOTRE POWERWALL.

CERTAINS PAYS ET CERTAINES RÉGIONS N'AUTORISENT PAS, OU RESTREIGNENT, L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES, Y COMPRIS LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, DE TELLE SORTE QUE LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS PRÉCÉDENTES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER OU S'APPLIQUER SEULEMENT DANS UNE CERTAINE MESURE.

⁷ L'installateur agréé par Tesla qui vous a vendu votre Powerwall devrait vous permettre d'enregistrer votre Powerwall lors de la procédure de mise en service. Afin d'effectuer l'enregistrement, vous devez accepter la Politique de confidentialité client de Tesla (www.tesla.com/legal). Si vous n'effectuez pas l'enregistrement lors de l'installation, vous pourrez le faire plus tard en nous contactant à l'adresse e-mail ou aux numéros de téléphone indiqués à la fin de la présente Garantie.

Limites d'utilisation

VOTRE POWERWALL N'EST PAS PRÉVU POUR UNE UTILISATION COMME SOURCE D'ALIMENTATION PRINCIPALE OU DE SECOURS POUR DES ÉQUIPEMENTS DE MAINTIEN DES FONCTIONS VITALES VIE OU AUTRES ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX, OU POUR TOUTE AUTRE UTILISATION DANS LE CADRE DE LAQUELLE LA DÉFAILLANCE DU PRODUIT POURRAIT ENTRAÎNER DES BLESSURES CORPORELLES, DES DÉCÈS OU DES DOMMAGES MATÉRIELS GRAVES. TESLA DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE CE TYPE D'UTILISATION DE VOTRE POWERWALL. EN OUTRE, TESLA SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER D'EFFECTUER L'ENTRETIEN D'UN POWERWALL AYANT ÉTÉ UTILISÉ À CES FINS ET DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE L'ACCEPTATION OU DU REFUS, PAR TESLA, D'EFFECTUER L'ENTRETIEN SUR VOTRE POWERWALL, DANS CES CIRCONSTANCES.

Droit applicable

La présente Garantie et tout litige ou toute réclamation découlant de ou se rapportant à celle-ci (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) sont régis et interprétés conformément au droit du pays faisant partie de la Zone européenne de garantie et dans lequel votre Powerwall a été installé initialement. Si l'une quelconque des dispositions de la présente Garantie est jugée inapplicable par un tribunal de juridiction compétente, car elle est non valide ou entre en conflit avec la législation de la juridiction concernée, la validité des dispositions restantes ne sera pas remise en cause et les droits et obligations des parties seront interprétés et appliqués comme si les dispositions inapplicables avaient été remplacées par des dispositions valides, légales et applicables et se rapprochant le plus des intentions de Tesla sous-tendant la disposition non valide ou inapplicable. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (1980) ne s'appliquera pas à la présente Garantie ou à tout aspect d'un litige se rapportant à celle-ci.

Procédure de réclamation

Pour effectuer une réclamation au titre de la présente Garantie, veuillez contacter l'installateur agréé par Tesla qui vous a vendu votre Powerwall. Si vous n'êtes pas en mesure de contacter l'installateur agréé par Tesla qui vous a vendu votre Powerwall, ou si vous avez acheté votre Powerwall directement auprès de Tesla, veuillez contacter Tesla à l'adresse postale ou e-mail ou à l'un des numéros de téléphone indiqués ci-dessous. Pour qu'une réclamation au titre de la garantie soit traitée, elle doit inclure (i) une preuve de l'achat initial de votre Powerwall et des éventuels transferts ultérieurs de propriété ; (ii) une description du ou des défaut(s) présumé(s) ; et (iii) le numéro de série de votre Powerwall ainsi que la date d'installation initiale. Avant de retourner tout produit à Tesla, vous devez obtenir un numéro RMA (Autorisation de Retour de Produits) auprès de Tesla en envoyant un Formulaire de demande d'entretien via le lien indiqué ci-dessous.

Coordonnées de Tesla

- **Site Internet de Tesla pour l'envoi d'un Formulaire de demande d'entretien :**
www.tesla.com/support/powerwall
- **Adresse électronique de Tesla :** powerwallsupport@tesla.com
- **Adresse postale de Tesla :** Burgemeester Stramanweg 122, 1101 EN, Amsterdam, Pays-Bas, À l'attention de : Powerwall Warranty Claims
- **Numéro de téléphone de Tesla :**
 - Australie : +61 1 800 294431
 - Autriche : +43 800 80 2480
 - Belgique : +32 800 26614
 - Canada : +1 877-798-3752
 - Espagne: +34 911 982 624
 - France : +33 18 288 5096
 - Allemagne : +49 800 724 4529
 - Irlande : +44 800 098 8064
 - Italie : +39 800 59 6849
 - Luxembourg : +35 280 08 0921
 - Pays-Bas : +31 800 3837301
 - Nouvelle-Zélande : +64 800 99 5020
 - Portugal : +35 180 018 0397
 - Afrique du Sud : +27 87 550 3480
 - Suisse : +41 800 002634
 - États-Unis : +1 877-798-3752
 - Royaume-Uni : +44 800 098 8064
 - Japon : +81 3-6890-7700

Annexe – Informations spécifiques à chaque pays

Autriche

LA PRÉSENTE GARANTIE EST OFFERTE EN COMPLÉMENT DES DROITS DE GARANTIE LÉGAUX DONT VOUS POURRIEZ BÉNÉFICIER EN VERTU DU DROIT AUTRICHIEN, ET N'EXCLUT, NE RESTREINT, NE LIMITE OU N'AFFECTE EN AUCUNE AUTRE MANIÈRE CES DROITS. VOS DROITS DE GARANTIE LÉGAUX PEUVENT ÊTRE INVOQUÉS INDÉPENDAMMENT DES RÉCLAMATIONS BASÉES SUR LA PRÉSENTE GARANTIE ET EN COMPLÉMENT DE CELLE-CI.

AUCUNE DISPOSITION DE LA PRÉSENTE GARANTIE NE LIMITE OU N'EXCLUT LA RESPONSABILITÉ DE TESLA EN CAS DE NÉGLIGENCE GRAVE, DE MAUVAISE CONDUITE DÉLIBÉRÉE OU DE DÉCÈS OU BLESSURES CORPORELLES.

Belgique

LA PRÉSENTE GARANTIE EST OFFERTE EN COMPLÉMENT DES DROITS DE GARANTIE DONT VOUS POURRIEZ BÉNÉFICIER EN VERTU DU DROIT BELGE IMPÉRATIF, ET N'EXCLUT, NE RESTREINT, NE LIMITE OU N'AFFECTE EN AUCUNE AUTRE MANIÈRE CES DROITS. PLUS PARTICULIÈREMENT, SI VOUS AVEZ LA QUALITÉ DE CONSOMMATEUR (AU SENS DU DROIT BELGE), LA PRÉSENTE GARANTIE EST OFFERTE EN COMPLÉMENT DE TOUT DROIT DONT VOUS BÉNÉFICIEZ VIS-À-VIS DES VENDEURS CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 1649 BIS À OCTIES DU CODE CIVIL BELGE ET N'EXCLUT, NE RESTREINT OU NE LIMITE PAS CES DROITS.

L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR « DOMMAGES CONSÉCUTIFS, ACCESSOIRES, INDIRECTS, SPÉCIAUX, EXEMPLAIRES OU PUNITIFS DÉCOULANT DE OU SE RAPPORTANT À LA PRÉSENTE GARANTIE » VISE À EXCLURE LA RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE, Y COMPRIS LA PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES, DE BÉNÉFICES PRÉVUS, D'ÉCONOMIES PRÉVUES, D'ACTIVITÉ, D'OPPORTUNITÉ COMMERCIALE ET DE SURVALEUR.

AUCUNE DISPOSITION DE LA PRÉSENTE GARANTIE NE LIMITE OU N'EXCLUT LA RESPONSABILITÉ DE TESLA EN CAS DE FRAUDE, DE DOL, DE NÉGLIGENCE GRAVE OU DE DÉCÈS OU BLESSURES CORPORELLES.

France

Dans la section « *Garantie de dix ans* » de la Garantie, les deux derniers paragraphes sont remplacés comme suit :

« Notez que la présente Garantie (y compris sa durée) est soumise à diverses exclusions et limites importantes, décrites ci-dessous de façon détaillée. Aux fins de la présente Garantie, le terme « Consommateur » revêt la signification qui lui est attribuée par l'article liminaire du Code de la consommation français

CETTE GARANTIE VOUS CONFÈRE DES DROITS DE GARANTIE SUPPLÉMENTAIRES. IL SE PEUT QUE VOUS AYEZ DES DROITS LÉGAUX ET RECOURS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DES LOIS LOCALES EN VIGUEUR DANS VOTRE PAYS. LES TERMES DE CETTE GARANTIE S'APPLIQUENT DANS LA LIMITE AUTORISÉE PAR LA LOI EN VIGUEUR. VEUILLEZ VOUS REPORTER AUX INFORMATIONS SE RAPPORTANT À VOTRE PAYS ET INDIQUÉES COMME SUIT :

LA PRÉSENTE GARANTIE EST FOURNIE EN COMPLÉMENT DES DROITS LÉGAUX DE GARANTIE DONT VOUS BÉNÉFICIEZ VIS-À-VIS DE TESLA EN VERTU DU DROIT FRANÇAIS EN MATIÈRE DE RÉCLAMATION POUR DÉFAUT, ET N'EXCLUT, NE RESTREINT, NE LIMITE OU N'AFFECTE EN AUCUNE AUTRE MANIÈRE CES DROITS.

PLUS PARTICULIÈREMENT, SI VOUS AVEZ LA QUALITÉ DE CONSOMMATEUR, LA PRÉSENTE GARANTIE EST OFFERTE EN COMPLÉMENT DE TOUT DROIT DONT VOUS BÉNÉFICIEZ VIS-À-VIS DE TESLA. TESLA EST RESPONSABLE DE TOUT DÉFAUT DE CONFORMITÉ OU DE TOUT VICE CACHÉ QUE PRÉSENTERAIT LE PRODUIT, COMME PRÉVU PAR LES SECTIONS 1641 À 1648 AINSI QUE LA SECTION 2232 DU CODE CIVIL FRANÇAIS ET LES SECTIONS L. 217-4 À L. 217-12 DU CODE DE LA CONSOMMATION FRANÇAIS.

Informations relatives aux garanties légales :

Section L. 217-4 du Code de la consommation français : Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Section L. 217-5 du Code de la consommation français : Le bien est conforme au contrat :

- 1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
 - s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
 - s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
- 2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Section L. 217-12 du Code de la consommation français : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Section L. 217-16 du Code de la consommation français : Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Section 1641 du Code civil français : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Section 1648 du Code civil français, paragraphe un : L'action résultant de vices latents doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

LES DROITS LÉGAUX PEUVENT ÊTRE INVOQUÉS INDÉPENDAMMENT DES RÉCLAMATIONS BASÉES SUR LA PRÉSENTE GARANTIE ET EN COMPLÉMENT DE CELLE-CI.

La section « *Recours* » de la Garantie est remplacée comme suit :

« Si votre Powerwall n'est pas conforme aux termes de la Garantie citée ci-dessus, Tesla réparera votre Powerwall (à l'aide de pièces neuves ou rénovées), remplacera votre Powerwall par un produit équivalent (neuf ou rénové) ou vous remboursera le tarif en vigueur d'un produit équivalent au moment de la réclamation au titre de la garantie. Sauf dans le cadre de ce qui est exigé par les lois locales (comme indiqué à l'Annexe), Tesla peut décider de la solution à fournir. Si votre Powerwall est réparé ou remplacé dans le cadre de cette Garantie, le reste de la période de garantie d'origine s'appliquera au produit réparé ou de remplacement. Si vous n'avez pas la qualité de consommateur, la période de garantie d'origine ne sera pas étendue suite à la réparation ou au remplacement de votre Powerwall ».

La section « *Limites et clauses de non-responsabilité* » de la Garantie est remplacée comme suit :

« DANS LA LIMITE AUTORISÉE PAR LA LOI, LA PRÉSENTE GARANTIE EST LA SEULE GARANTIE EXPRESSE EN VIGUEUR POUR VOTRE POWERWALL. Si vous n'avez pas la qualité de consommateur, tout autre recours et toute autre garantie et condition, oraux, écrits, légaux, explicites ou implicites (y compris la garantie de conformité, la garantie des vices cachés, la garantie du fait des produits défectueux, toute garantie de qualité marchande ou d'aptitude à remplir un certain but ainsi que toute garantie contre tout vice latent et caché) sont expressément exclus. Si ces garanties ne peuvent pas être exclues, Tesla limite la durée de ces garanties et les recours à leur égard, aux durées et recours décrits dans la présente Garantie. Vous reconnaissez que vous êtes un professionnel, que vous disposez de connaissances relatives au Powerwall et êtes informé de l'objet de la présente Garantie.

Certains pays n'autorisent pas les exclusions de garanties implicites ou les limites sur la durée d'une garantie implicite, ce qui signifie que les exclusions et limites mentionnées ci-dessus peuvent ne pas vous concerner ».

La section « *Limitation de responsabilité* » de la Garantie est remplacée comme suit :

« SI VOUS N'AVEZ PAS LA QUALITÉ DE CONSOMMATEUR, DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, TESLA DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUS DOMMAGES INDIRECTS, PERTE D'ACTIVITÉ, D'OPPORTUNITÉ COMMERCIALE, DE BÉNÉFICES, DE SURVALEUR, DE CHIFFRE D'AFFAIRES OU DE DIMINUTION DE VALEUR, ATTEINTE À LA RÉPUTATION DÉCOULANT DE OU SE RAPPORTANT À LA PRÉSENTE GARANTIE, INDÉPENDAMMENT DU TYPE D'ACTION ET QUE TESLA AIT OU NON ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU QU'ELLE AIT OU NON PU LES ANTICIPER. DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, LA RESPONSABILITÉ DE TESLA DÉCOULANT D'UNE RÉCLAMATION FAITE AU TITRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE NE DÉPASSERA PAS LE MONTANT DÉBOURSÉ POUR L'ACQUISITION DE VOTRE POWERWALL ».

Allemagne

LA PRÉSENTE GARANTIE EST FOURNIE EN COMPLÉMENT DES DROITS LÉGAUX DE GARANTIE DONT VOUS POURRIEZ BÉNÉFICIER EN VERTU DU DROIT ALLEMAND EN MATIÈRE DE RÉCLAMATION POUR DÉFAUT, ET N'EXCLUT, NE RESTREINT, NE LIMITE OU N'AFECTE EN AUCUNE AUTRE MANIÈRE CES DROITS. LES DROITS LÉGAUX PEUVENT ÊTRE INVOQUÉS INDÉPENDAMMENT DES RÉCLAMATIONS BASÉES SUR LA PRÉSENTE GARANTIE ET EN COMPLÉMENT DE CELLE-CI.

AUCUNE DISPOSITION DE LA PRÉSENTE GARANTIE NE LIMITE OU N'EXCLUT LA RESPONSABILITÉ DE TESLA EN CAS DE NÉGLIGENCE GRAVE, MAUVAISE CONDUITE DÉLIBÉRÉE OU DE DÉCÈS OU BLESSURE CORPORELLE.

Irlande

SI VOUS ÊTES UN CONSOMMATEUR (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI SUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS DE 2007) ET QUE VOUS AVEZ ACHETÉ VOTRE POWERWALL AUPRÈS DE TESLA :

- (A) SI VOTRE POWERWALL NE RÉPOND PAS AUX TERMES DE LA PRÉSENTE GARANTIE, VOUS ÊTES EN DROIT D'OBTENIR UN REMBOURSEMENT OU BIEN LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DE VOTRE POWERWALL.
- (B) LA SECTION « LIMITATION DE RESPONSABILITÉ » DE LA PRÉSENTE GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS EN CAS D'INEXÉCUTION TOTALE OU PARTIELLE OU DE MAUVAISE EXÉCUTION DES OBLIGATIONS DE TESLA ; ET
- (C) AUCUNE DISPOSITION DE LA PRÉSENTE GARANTIE NE LIMITE OU N'EXCLUT LA RESPONSABILITÉ DE TESLA EN CAS DE DÉCÈS OU DE BLESSURE CORPORELLE RÉSULTANT D'UN ACTE OU D'UNE OMISSION DE LA PART DE TESLA.

Italie

LA PRÉSENTE GARANTIE EST OFFERTE EN COMPLÉMENT DES DROITS DE GARANTIE DONT VOUS POURRIEZ BÉNÉFICIER EN VERTU DU DROIT ITALIEN IMPÉRATIF, ET N'EXCLUT, NE RESTREINT, NE LIMITE OU N'AFPECTE EN AUCUNE AUTRE MANIÈRE CES DROITS. PLUS PARTICULIÈREMENT, SI VOUS AVEZ LA QUALITÉ DE CONSOMMATEUR (AU SENS DU DROIT ITALIEN), LA PRÉSENTE GARANTIE EST OFFERTE EN COMPLÉMENT DE TOUT DROIT DONT VOUS BÉNÉFICIEZ VIS-À-VIS DES VENDEURS CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 128 ET SUIVANTS DU CODE DE LA CONSOMMATION (DÉCRET LÉGISLATIF N° 206/2005) ET N'EXCLUT, NE RESTREINT OU NE LIMITE PAS CES DROITS.

AUCUNE DISPOSITION DE LA PRÉSENTE GARANTIE NE LIMITE OU N'EXCLUT LA RESPONSABILITÉ DE TESLA EN CAS DE FRAUDE, DE DOL, DE NÉGLIGENCE GRAVE OU DE DÉCÈS OU BLESSURES CORPORELLES.

Luxembourg

LA PRÉSENTE GARANTIE EST FOURNIE EN COMPLÉMENT DES DROITS LÉGAUX DE GARANTIE DONT VOUS POURRIEZ BÉNÉFICIER EN VERTU DU DROIT LUXEMBOURGEOIS EN MATIÈRE DE RÉCLAMATION POUR DÉFAUT, ET N'EXCLUT, NE RESTREINT, NE LIMITE OU N'AFPECTE EN AUCUNE AUTRE MANIÈRE CES DROITS. VOS DROITS LÉGAUX PEUVENT ÊTRE INVOQUÉS INDÉPENDAMMENT DES RÉCLAMATIONS BASÉES SUR LA PRÉSENTE GARANTIE ET EN COMPLÉMENT DE CELLE-CI.

Pays-Bas

LA PRÉSENTE GARANTIE EST FOURNIE EN COMPLÉMENT DES DROITS LÉGAUX DE GARANTIE DONT VOUS POURRIEZ BÉNÉFICIER EN VERTU DU DROIT NÉERLANDAIS EN MATIÈRE DE RÉCLAMATION POUR DÉFAUT, ET N'EXCLUT, NE RESTREINT, NE LIMITE OU N'AFPECTE EN AUCUNE AUTRE MANIÈRE CES DROITS. VOS DROITS LÉGAUX PEUVENT ÊTRE INVOQUÉS INDÉPENDAMMENT DES RÉCLAMATIONS BASÉES SUR LA PRÉSENTE GARANTIE ET EN COMPLÉMENT DE CELLE-CI.

Portugal

LA PRÉSENTE GARANTIE EST FOURNIE EN COMPLÉMENT DE TOUS LES DROITS DONT BÉNÉFICIE UN CONSOMMATEUR DANS LE CADRE DE LA LOI PORTUGAISE SUR LA CONSOMMATION, Y COMPRIS LE DÉCRET-LOI 67/2003 DU 8 AVRIL, Y COMPRIS LES AMENDEMENTS APPORTÉS, ET LE DÉCRET-LOI 131/2001 DU 24 AVRIL, ET N'EXCLUT, NE RESTREINT OU NE LIMITE PAS CES DROITS.

AUCUNE DISPOSITION DE LA PRÉSENTE GARANTIE NE LIMITE OU N'EXCLUT LA RESPONSABILITÉ DE TESLA EN CAS DE NÉGLIGENCE GRAVE OU DE MAUVAISE CONDUITE DÉLIBÉRÉE.

Espagne

LA PRÉSENTE GARANTIE EST OFFERTE EN COMPLÉMENT DES DROITS DE GARANTIE LÉGAUX DONT VOUS POURRIEZ BÉNÉFICIER EN VERTU DE LA LOI ESPAGNOLE SUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS (RDL 1/2007), NOTAMMENT DES ARTICLES 82 À 91 ET 114 À 119, ET N'EXCLUT, NE RESTREINT OU NE LIMITE EN AUCUNE AUTRE MANIÈRE CES DROITS. CES ARTICLES STIPULENT QU'UN CONSOMMATEUR EST EN DROIT DE DÉCIDER SI LE PRODUIT NON CONFORME DOIT ÊTRE RÉPARÉ OU REMPLACÉ, SAUF SI CE CHOIX IMPLIQUE DES COÛTS DISPROPORTIONNÉS POUR TESLA.

LA PRÉSENTE GARANTIE EST OFFERTE EN COMPLÉMENT DES DROITS DE GARANTIE LÉGAUX DONT VOUS POURRIEZ BÉNÉFICIER EN VERTU DU DROIT ESPAGNOL, ET N'EXCLUT, NE RESTREINT, NE LIMITE OU N'AFPECTE EN AUCUNE AUTRE MANIÈRE CES DROITS. ELLE FOURNIT UNE PÉRIODE DE COUVERTURE (DIX ANS OU QUATRE ANS, EN FONCTION DES CIRCONSTANCES DÉCRITES CI-DESSUS) QUI S'ÉTEND AU-DELÀ DE LA GARANTIE DE CONFORMITÉ DE DEUX ANS FOURNIE AUX CONSOMMATEURS PAR LA LÉGISLATION ESPAGNOLE.

Suisse

LA PRÉSENTE GARANTIE EST OFFERTE EN COMPLÉMENT DES DROITS LÉGAUX DE GARANTIE IMPÉRATIFS, ET N'EXCLUT, NE RESTREINT, NE LIMITE OU N'AFPECTE EN AUCUNE AUTRE MANIÈRE CES DROITS.

AUCUNE DISPOSITION DE LA PRÉSENTE GARANTIE NE LIMITE OU N'EXCLUT LA RESPONSABILITÉ DE TESLA EN CAS DE NÉGLIGENCE GRAVE, DE MAUVAISE CONDUITE DÉLIBÉRÉE OU DE DÉCÈS OU BLESSURE CORPORELLE, OU LA RESPONSABILITÉ DE TESLA DANS LE CADRE DE LA LOI SUISSE SUR LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS.

Royaume-Uni

SI VOUS ÊTES UN CONSOMMATEUR (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI SUR LES DROITS DES CONSOMMATEURS DE 2015) ET QUE VOUS AVEZ ACHETÉ VOTRE POWERWALL DIRECTEMENT AUPRÈS DE TESLA :

(A) SI VOTRE POWERWALL NE RÉPOND PAS AUX TERMES DE CETTE GARANTIE, VOUS ÊTES EN DROIT DE REFUSER VOTRE POWERWALL ET D'OBTENIR UN REMBOURSEMENT INTÉGRAL OU DE DEMANDER À TESLA DE LE RÉPARER. TESLA N'EST PAS AUTORISÉ À UTILISER DES PIÈCES RÉNOVÉES POUR RÉPARER VOTRE POWERWALL. VOUS DEVEZ EXERCER CE DROIT DE REFUS DANS UN DÉLAI DE 30 JOURS SUIVANT LA DATE À LAQUELLE VOTRE POWERWALL A ÉTÉ INSTALLÉ. SI VOUS DEMANDEZ À TESLA DE RÉPARER VOTRE POWERWALL ET QUE NOUS NE LE FAISONS PAS, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE REFUS SUPPLÉMENTAIRE.

(B) LA SECTION « LIMITATION DE RESPONSABILITÉ » DE LA PRÉSENTE GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS. CEPENDANT, TESLA NE SAURAIT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE (1) DES PERTES QUE VOUS-MÊME ET TESLA NE POUVIEZ PRÉVOIR LORS DE LA SIGNATURE DU CONTRAT DE VENTE DE VOTRE POWERWALL OU (2) DES PERTES N'AYANT PAS ÉTÉ CAUSÉES PAR UNE VIOLATION DE LA PRÉSENTE GARANTIE DE LA PART DE TESLA.

AUCUNE DISPOSITION DE LA PRÉSENTE GARANTIE NE LIMITE OU N'EXCLUT LA RESPONSABILITÉ DE TESLA EN CAS DE DÉCÈS OU DE BLESSURE CORPORELLE RÉSULTANT D'UNE NÉGLIGENCE.